

Cote du document: EB 2018/124/R.25/Rev.1
Point de l'ordre du jour: 7 d) ii) a)
Date: 13 septembre 2018
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Rapport du Président

Proposition de prêt et don à la
République populaire de Chine pour le
Programme novateur de réduction de la
pauvreté: Développement des agroentreprises
spécialisées dans le Sichuan et le Ningxia

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Matteo Marchisio
Directeur de pays
Région Asie et Pacifique
téléphone: +86 108 532 8977
courriel: m.marchisio@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra
Chef de l'Unité des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingt-quatrième session
Rome, 11-13 septembre 2018

Pour: Approbation

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Carte de la zone du programme	iii
Résumé du financement	iv
Recommandation pour approbation	1
I. Contexte stratégique et justification	1
A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural	1
B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats	2
II. Description du programme	3
A. Zone d'intervention et groupe cible	3
B. Objectif de développement du programme	4
C. Composantes/résultats	4
III. Exécution du programme	5
A. Approche	5
B. Cadre organisationnel	5
C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs	6
D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance	7
E. Supervision	8
IV. Coût, financement et avantages du programme	8
A. Coût indicatif du programme	8
B. Financement du programme	9
C. Résumé des avantages et analyse économique	10
D. Durabilité	10
E. Identification et atténuation des risques	11
V. Considérations d'ordre institutionnel	11
A. Respect des politiques du FIDA	11
B. Alignement et harmonisation	11
C. Innovations et reproduction à plus grande échelle	11
D. Participation à l'élaboration des politiques	12
VI. Instruments et pouvoirs juridiques	12
VII. Recommandation	12
Appendices	
I. Negotiated financing agreement	
II. Logical framework	

Sigles et acronymes

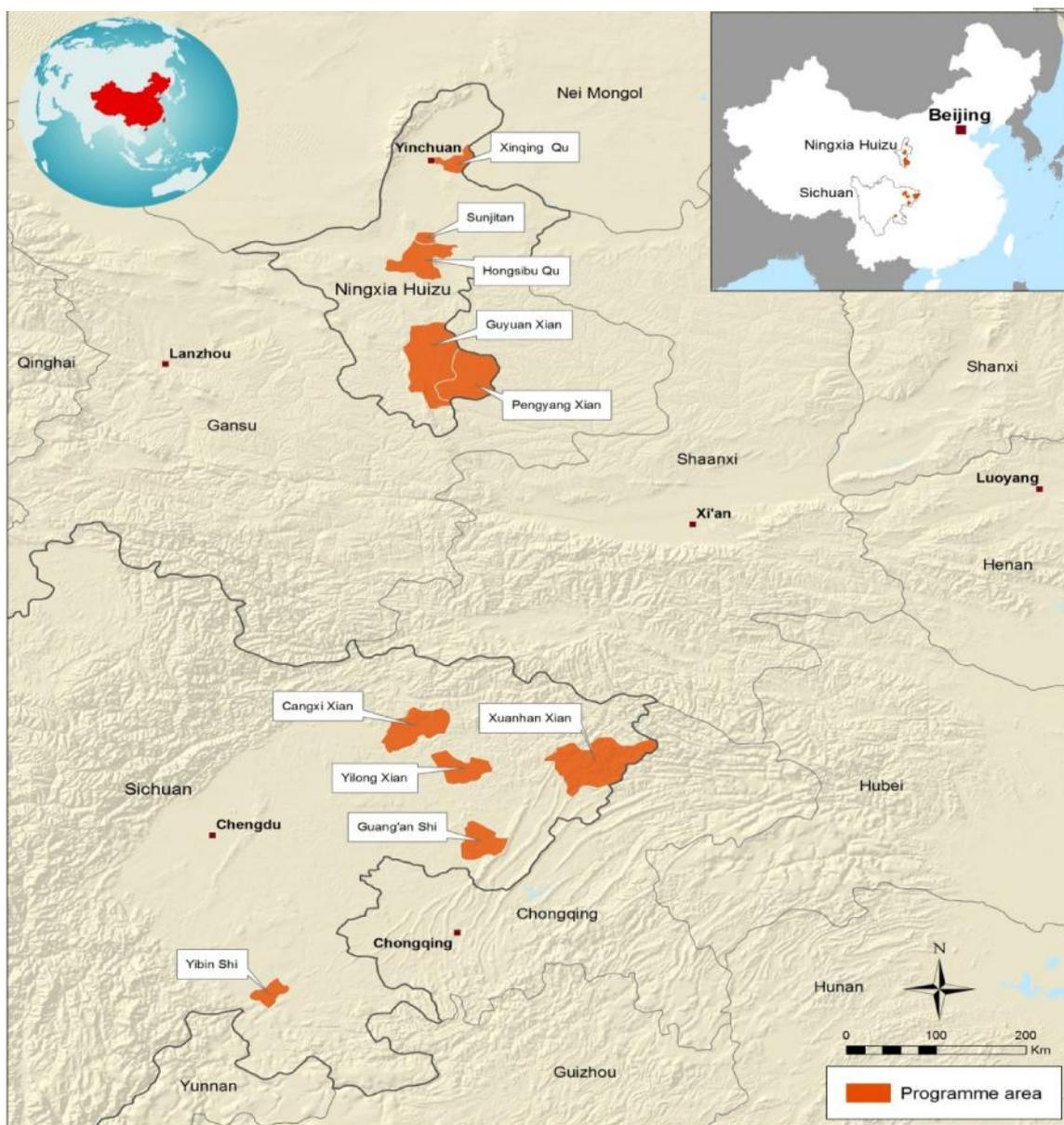
COSOP	Programme d'options stratégiques pour le pays
MARA	Ministère de l'agriculture et des affaires rurales
ODD	Objectifs de développement durable
S&E	Suivi-évaluation
SOCAD	Office national chargé du développement global de l'agriculture

Carte de la zone du programme

République populaire de Chine

Programme novateur de réduction de la pauvreté: Développement des agroentreprises spécialisées dans le Sichuan et le Ningxia

Rapport de conception



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.
Source: FIDA, 28/09/2017

République populaire de Chine

Programme novateur de réduction de la pauvreté: Développement des agroentreprises spécialisées dans le Sichuan et le Ningxia

Résumé du financement

Institution initiatrice:	Ministère de l'agriculture et des affaires rurales (MARA)
Emprunteur:	République populaire de Chine
Organisme d'exécution:	SOCAD
Coût total du programme:	183,5 millions d'USD
Montant du prêt du FIDA:	79,5 millions d'USD
Montant du don du FIDA:	500 000 USD
Conditions du prêt du FIDA:	Ordinaires: délai de remboursement de 18 ans, y compris un différé d'amortissement de trois ans, à un taux d'intérêt annuel correspondant à 100% du taux de référence établi par le FIDA
Contribution de l'emprunteur:	80,6 millions d'USD
Contribution des bénéficiaires:	Coopératives et entreprises: 22,9 millions d'USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Supervision directe par le FIDA

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement en faveur de la République populaire de Chine pour le Programme novateur de réduction de la pauvreté: Développement des agroentreprises spécialisées dans le Sichuan et le Ningxia, telle qu'elle figure au paragraphe 45.

Proposition de prêt et don à la République populaire de Chine pour le Programme novateur de réduction de la pauvreté: Développement des agroentreprises spécialisées dans le Sichuan et le Ningxia

I. Contexte stratégique et justification

A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural

1. Contexte du développement économique et rural. Depuis plus de 30 ans, la Chine connaît une croissance économique importante, qui a accéléré la transformation du monde rural et le développement agricole tout en contribuant à réduire considérablement la pauvreté. Néanmoins, à la fin de l'année 2016, 43 millions de personnes vivaient encore sous le seuil de pauvreté dans les zones rurales.
2. Contexte de la pauvreté. En Chine, la pauvreté en milieu rural est principalement concentrée dans les zones éloignées et montagneuses des régions du Centre et de l'Ouest. La mauvaise qualité des infrastructures et équipements locaux, l'insuffisance des actifs, l'accès limité aux actifs de production et l'éloignement figurent parmi les principales causes de la pauvreté. Le manque de capacités et de possibilités d'accès aux marchés et aux ressources financières fait partie des principaux facteurs limitant la portée de l'action menée contre la pauvreté.
3. Contexte du développement agricole.
 - a) Des possibilités émergentes pour l'agriculture paysanne. Malgré la transformation rapide du secteur agricole, l'agriculture demeure caractérisée dans plusieurs régions chinoises par la prégnance des petites exploitations agricoles, en particulier dans les zones montagneuses, où vivent la plupart des populations pauvres. La demande croissante de produits agricoles de grande valeur (par exemple, les fruits, les légumes et les produits de niche) et l'innovation technologique (notamment l'expansion du réseau mobile et des plateformes de commercialisation électroniques) ouvrent de nouvelles perspectives aux petits exploitants, puisque la production de ce type de produits exige davantage de main-d'œuvre et génère de meilleurs rendements par hectare. De même, la demande croissante d'aliments sûrs et de qualité de la part des consommateurs offre de nouveaux débouchés sur les marchés aux petits exploitants, sous réserve qu'ils adaptent leurs systèmes de production pour répondre aux normes établies.
 - b) Le rôle essentiel des coopératives. Dans ce cadre, la manière dont les organisations d'agriculteurs et de producteurs (coopératives) évolueront sera essentielle pour aider les petits exploitants à accéder à des marchés de grande valeur et rémunérateurs – et, à terme, saisir ces possibilités naissantes.

B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats

4. Justification du programme. La priorité principale du Gouvernement chinois dans le cadre du Plan quinquennal actuel (2016-2020) est d'aider les 43 millions de pauvres restants à s'extraire de la pauvreté à l'horizon 2020 et de pérenniser au cours des années suivantes les résultats obtenus. La réduction de la pauvreté par le développement des agroentreprises (chanye fupin) est l'une des cinq stratégies de lutte contre la pauvreté promues par le gouvernement. Les provinces du Sichuan et du Ningxia sont des zones prioritaires en matière de réduction de la pauvreté. Avec environ 5,1 millions de personnes vivant dans la pauvreté – soit 7,25% du nombre total de pauvres dans le pays – le Sichuan se classe au sixième rang des provinces en nombre absolu de pauvres. Avec un taux de pauvreté d'environ 12%, et plusieurs cantons affichant un taux de pauvreté supérieur à 20%, le Ningxia est l'une des provinces chinoises les plus touchées par la pauvreté. Conformément aux stratégies nationales de lutte contre la pauvreté, environ 50% des pauvres restants dans le Sichuan et le Ningxia devraient s'extraire de la pauvreté grâce au développement des agroentreprises.
5. Alignement sur les priorités et stratégies nationales. Le programme proposé est conforme aux priorités et stratégies nationales à plusieurs titres. Premièrement, il aidera le Gouvernement chinois à réaliser son objectif consistant à éradiquer la pauvreté en milieu rural à l'horizon 2020 et à pérenniser, au cours des années suivantes, les résultats obtenus. Plus précisément, le programme proposé aidera les provinces du Sichuan et du Ningxia à mettre en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté au niveau local et à atteindre leurs objectifs de réduction de la pauvreté. Deuxièmement, il contribuera à la réduction de la pauvreté par le développement des agroentreprises – l'une des principales stratégies de réduction de la pauvreté mises en place par le Gouvernement chinois. Troisièmement, le programme renforcera les capacités des nouvelles entités agro-industrielles (coopératives), conformément à la stratégie du secteur agricole et améliorera leur gouvernance, conformément à la Loi sur les coopératives en cours de révision. Enfin, le programme encouragera la durabilité environnementale, conformément à l'accent mis par le Gouvernement chinois sur la "civilisation écologique" et le "développement équilibré sur le plan écologique".
6. Alignement sur le COSOP 2016-2020. Première opération conçue dans le cadre de l'actuel programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) 2016-2020, le programme reflète la réorientation stratégique en faveur d'une approche plus programmatique de l'engagement du FIDA en Chine (par opposition à l'approche-projet précédente) préconisée par la nouvelle stratégie de pays. Conformément à l'orientation thématique du COSOP, le programme proposé reflète également la tendance récente du FIDA à concentrer son appui sur l'augmentation des possibilités de revenus et sur l'amélioration de l'accès aux marchés, des filières et des services financiers inclusifs. Le programme proposé est conforme et utile à l'ambition du COSOP, qui consiste à réduire la pauvreté rurale et à permettre aux petits exploitants des zones défavorisées prioritaires de bénéficier de la transformation du monde rural. Il appuie également les deux objectifs stratégiques du COSOP: i) accroître les capacités et les possibilités d'accès aux marchés des petits exploitants (et notamment favoriser des filières inclusives et sûres, des coopératives inclusives et des services financiers inclusifs); ii) renforcer la durabilité environnementale et la résilience aux changements climatiques.
7. Alignement sur le Cadre stratégique du FIDA 2016-2025. L'objectif et les activités du programme proposé sont en adéquation avec l'ambition et les objectifs stratégiques du Cadre stratégique du FIDA 2016-2025, notamment: l'objectif stratégique 2 – Accroître les avantages que les populations rurales pauvres tirent de

leur intégration au marché; l'objectif stratégique 3 – Renforcer la viabilité environnementale et accroître la résilience aux changements climatiques des activités économiques des populations rurales pauvres.

8. Conformité et contribution aux objectifs de développement durable et au programme des organisations ayant leur siège à Rome. Les objectifs et les activités du programme proposé sont conformes au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et contribueront à sa réalisation, notamment en ce qui concerne: l'objectif de développement durable (ODD) 1 – Éliminer la pauvreté; l'ODD 2 – Éliminer la faim et la malnutrition, assurer la sécurité alimentaire et promouvoir l'agriculture durable; l'ODD 5 – Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles; l'ODD 10 – Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre; l'ODD 13 – Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions; l'ODD 15 – Gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité. Les objectifs et les activités du programme proposé sont également conformes aux recommandations du Comité de la sécurité alimentaire mondiale relatives à l'intégration des petits exploitants aux marchés.

II. Description du programme

A. Zone d'intervention et groupe cible

9. Zone d'intervention. Le programme sera mis en œuvre dans dix cantons situés dans les montagnes de Qinba et de Liupanshui, qui soit figurent parmi les cantons pauvres désignés à l'échelon national, soit comptent un grand nombre d'habitants vivant dans la pauvreté absolue ou des poches de pauvreté concentrée [par exemple, Cangxi, Xuanhan, Guang'an, Xuzhou (précédemment Yibin, au stade de la conception) et Yilong dans le Sichuan; Pengyang, Yuanzhou, Sunjiatan, Hongsipu et Xingqing dans le Ningxia). L'incidence de la pauvreté dans la zone du programme (15,9% dans le Sichuan et 22,7% dans le Ningxia) est trois fois supérieure aux moyennes respectives au niveau des provinces et quatre à six fois supérieure à la moyenne nationale. Les minorités ethniques (principalement Tujia dans le Sichuan et Hui dans le Ningxia) représentent, respectivement, environ 15,5% et 40,1% de la population dans la zone du programme.
10. Stratégie de ciblage
 - a) Ciblage géographique. Le programme ciblera les communes et villages pauvres (c'est-à-dire ceux où l'incidence de la pauvreté est supérieure à la moyenne de leurs cantons respectifs) situés dans la zone de programme identifiée et qui sont aptes à accueillir des cultures susceptibles d'accroître la production agricole et la commercialisation.
 - b) Groupe cible. Le programme ciblera principalement les petits paysans pauvres dotés d'un potentiel économique (des personnes identifiées comme pauvres possédant une main d'œuvre ou des terres et qui seraient aptes et intéressées pour participer à des activités agroalimentaires ou de production). Néanmoins, tous les individus de la zone du programme devraient bénéficier des investissements du programme en matière d'infrastructures publiques.
 - c) Femmes et minorités ethniques. L'autonomisation des femmes sera favorisée par la promotion de leur participation aux activités du programme, ce qui jouera en faveur de leur prise de conscience, de leurs capacités économiques et de leur statut social. Le programme encouragera également la participation des minorités ethniques aux activités du programme.
11. Bénéficiaires estimés. Le programme devrait toucher directement 198 847 personnes (92 643 dans le Sichuan et 106 204 dans le Ningxia). Les femmes représenteront environ 45,3% de ces bénéficiaires et les minorités

ethniques environ 28,7%. Dans l'ensemble, le programme devrait toucher directement 38 762 pauvres inscrits au registre national, soit 19,5% de la population totale de la zone du programme.

B. Objectif de développement du programme

12. Objectif de développement. Le programme vise à aider la population cible à s'extraire durablement de la pauvreté en développant des filières inclusives, équitables et viables et en fournissant un ensemble intégré d'infrastructures publiques.

C. Composantes/résultats

13. Le programme s'articule autour de trois composantes complémentaires:
- a) le développement des infrastructures et une production climatiquement rationnelle; b) un développement de filières en faveur des pauvres; c) la gestion et la coordination du programme.
- a) Composante 1: Développement des infrastructures et production climatiquement rationnelle. Cette composante vise à créer les conditions fondamentales du développement de la zone cible par la mise en place d'un ensemble intégré d'infrastructures publiques climatiquement rationnelles. Cette composante comprend deux sous-composantes.
- 1.1: Le développement des infrastructures vise à améliorer la base infrastructurelle commune dans la zone du programme, notamment: l'irrigation, les systèmes de drainage et de conservation de l'eau; les systèmes d'adduction d'eau potable; les systèmes d'approvisionnement électrique; les routes agricoles et non agricoles.
- 1.2: L'amélioration des terres et une production climatiquement rationnelle visent à améliorer les systèmes de production agricole dans la zone cible, à les rendre durables sur le plan environnemental et résilients aux changements climatiques, notamment par des mesures de remise en état ou d'amélioration des terres et par la mise en place de parcelles de démonstration en faveur d'une agriculture climatiquement rationnelle.
- b) Composante 2: Développement de filières en faveur des pauvres. Cette composante vise à accroître les revenus de la population cible par des mesures d'incitation sous forme de capacités, d'actifs et d'accès aux financements pour les entités agro-industrielles (par exemple, les coopératives et les agroentreprises) afin de développer des filières inclusives en faveur des pauvres. Cette composante comprend deux sous-composantes.
- 2.1: Le renforcement des capacités vise à fournir aux coopératives de la zone du programme des capacités techniques et organisationnelles et à les sensibiliser aux activités du programme afin qu'elles y participent.
- 2.2: Le financement des plans d'activités vise à aider, dans la zone du programme, les entités agro-industrielles à identifier et saisir les possibilités commerciales naissantes, en cofinçant des propositions de plans d'activités sélectionnés par mise en concurrence et ayant des impacts avérés en matière de réduction de la pauvreté.
- 2.3: Le financement rural vise à accroître les possibilités d'accès aux financements des petits exploitants et des coopératives, en aidant les institutions financières de la zone couverte par le programme à élargir leur gamme de produits financiers et à améliorer leur capacité d'évaluation du risque de crédit, afin de répondre aux besoins des bénéficiaires.

- c) Composante 3: Gestion et coordination du programme. Cette composante appuiera la planification, la coordination, le suivi, l'établissement des rapports, la gestion des savoirs et la gestion globale du programme par l'intermédiaire de bureaux de gestion du programme établis aux niveaux central, provincial et cantonal.

III. Exécution du programme

A. Approche

- 14. Durée du programme. Le projet sera exécuté sur une période de six ans.
- 15. Approche suivie dans le cadre du programme. L'approche du programme repose sur les grands principes suivants:
 - a) Approche programmatique (par opposition à une approche-projet). Le programme proposé couvrira plusieurs provinces et sera géré par un organisme central chargé de coordonner les projets pilotes au niveau des provinces afin de vérifier leur applicabilité aux différents contextes et, à terme, leur potentiel en matière de reproduction à plus grande échelle.
 - b) Accent mis sur le développement des coopératives. Le programme proposé mettra l'accent sur les coopératives comme point d'entrée principal pour l'intégration des paysans pauvres aux marchés. Il aidera les coopératives à améliorer leur gouvernance, à renforcer leurs capacités de gestion, à parvenir à la viabilité financière et à adopter des mécanismes de partage et de distribution plus inclusifs et plus équitables.
 - c) Approche de filière axée sur le marché. Le programme proposé adoptera une approche axée sur le marché (aider les coopératives à identifier les demandes du marché et à y répondre, ainsi qu'à identifier et diversifier les circuits de commercialisation), doublée d'une approche de filière (appuyer l'ensemble de la filière, de la production à la commercialisation en passant par la post-production).
 - d) Approche des plans d'activités. Le programme proposé adoptera un mécanisme concurrentiel pour sélectionner les coopératives à appuyer et les activités à financer, à partir des propositions de plans d'activités soumises par les coopératives, qui seront départagées en fonction de critères prédéterminés.

B. Cadre organisationnel

- 16. Organisme d'exécution principal. Conformément à l'approche programmatique adoptée par le COSOP 2016-2020, le programme introduira un nouveau mode de gestion. Pour la première fois dans le cadre du programme de pays pour la Chine, la gestion et l'exécution du programme seront confiées à un organisme national: le Ministère de l'agriculture et des affaires rurales (MARA). Le MARA coordonnera et supervisera l'exécution de projets pilotes dans le Sichuan et le Ningxia.
- 17. Modalités d'exécution.
 - a) Au niveau central, un bureau national de gestion du programme sera créé au sein du MARA et sera chargé de la coordination globale du programme, de la gestion, de la supervision, de l'administration des ressources du programme et du suivi. Il devra veiller au respect des normes, directives et procédures préétablies et fournir aux provinces une orientation en matière de politiques ainsi qu'un appui à l'exécution durant la mise en œuvre du programme. Le bureau national de gestion du programme sera également

responsable de la gestion des savoirs produits par les activités du programme, ainsi que de la reproduction et de la transposition à plus grande échelle des meilleures pratiques, durant le projet et à l'issue de celui-ci.

- b) Au niveau des provinces et des cantons, des bureaux de gestion du programme seront mis en place dans les bureaux provinciaux et cantonaux déjà existants, à l'appui du développement agricole exhaustif des deux provinces, ou de leurs successeurs. Les bureaux provinciaux de gestion du programme dans le Sichuan et le Ningxia seront chargés de superviser la mise en œuvre du programme et les activités du programme et de répartir les fonds de contrepartie dans les provinces. Les bureaux cantonaux de gestion du programme seront chargés de la gestion quotidienne du programme et de la coordination de sa mise en œuvre au sein des cantons. Le cas échéant, des bureaux d'État seront mobilisés pour contribuer à l'exécution d'activités spécifiques du programme, conformément à la mission qui leur a été confiée. Des groupes de conduite du programme seront également mis en place au niveau des provinces et des cantons. Ils serviront de comités de pilotage et superviseront la planification et l'exécution du programme, coordonner les fonds de contrepartie et émettre des orientations stratégiques concernant les questions d'élaboration des politiques à destination des organismes d'exécution.
- c) Au niveau des communes et des villages, du personnel qualifié sera désigné pour appuyer la gestion et l'exécution du programme, et notamment mobiliser la participation des ménages, garantir un ciblage adéquat et suivre les activités du programme.

C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs

- 18. Planification. Le principal outil de gestion pour la planification et l'exécution du programme sera constitué des plans de travail et budgets annuels reflétant les activités prévues et les besoins budgétaires pour chaque année d'exécution du programme.
- 19. Suivi-évaluation. Le programme vise à tester, piloter et déployer des approches novatrices qui, si elles sont probantes, pourront être reproduites et transposées à plus grande échelle. C'est pourquoi l'accent est mis sur le suivi, la mesure, la consignation et la diffusion des résultats et des impacts. Le programme établira un système de suivi-évaluation (S&E) qui intégrera les indicateurs utilisés dans le Système de gestion des résultats et de l'impact du FIDA à chaque niveau (national, provincial, cantonal et des villages). Le programme de S&E se distinguera notamment par les éléments suivants: i) son rôle central d'appui aux fonctions de gestion des savoirs du programme; ii) l'attention particulière accordée à l'évaluation de l'impact du programme sur la lutte contre la pauvreté, sur la base du système national d'enregistrement de la pauvreté (jiandang lika xitong), et des performances des coopératives soutenues, au moyen d'évaluations annuelles de la performance des coopératives; iii) l'accent mis sur l'accessibilité et la disponibilité des données de S&E, au moyen d'un système informatique de gestion convivial, et sur la diffusion des données par le biais de technologies d'information et de communication novatrices; iv) la possibilité de piloter un système d'allocation fondé sur les résultats. Les progrès réalisés pour obtenir des résultats seront mesurés au moyen d'enquêtes exhaustives réalisées au début, à mi-parcours et au terme du projet, ainsi que par des enquêtes annuelles sur les résultats menées au cours des années intermédiaires.
- 20. Gestion des savoirs. Les bureaux de gestion du programme au niveau des provinces et des cantons seront chargés de recueillir et de consigner les expériences, les enseignements et les réussites exemplaires découlant des activités du programme. Au niveau central, le MARA sera chargé de gérer les savoirs

produits par le programme et de les utiliser pour promouvoir la reproduction des bonnes pratiques et éclairer l'élaboration des politiques. Il facilitera également l'échange d'expériences avec d'autres projets partageant des caractéristiques de conception similaires, en Chine comme à l'étranger.

D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

21. Responsabilités sur le plan des ressources du programme et du remboursement du prêt. Le programme introduira un nouveau mode de gestion financière: pour la première fois dans le cadre du programme de pays du FIDA pour la Chine, le gouvernement central recevra un prêt et assumera la responsabilité du remboursement. L'administration des ressources du programme incombera principalement au MARA. Les dispositions prises pour la gestion financière du projet feront en sorte que: i) les fonds soient utilisés aux fins prévues d'une manière efficiente et efficace en fonction des coûts; ii) le décaissement des fonds permette une mise en œuvre rapide des activités; iii) les fonds soient bien gérés et circulent de manière fluide; iv) les états financiers consolidés du projet soient préparés dans le respect des normes comptables reconnues au niveau international; v) un flux vigoureux d'informations fiables sur les activités du projet favorise la responsabilité, la transparence et la communication; et vi) les ressources et actifs du projet soient protégés.
22. Flux de fonds. Trois comptes désignés, libellés en dollar des États-Unis, seront ouverts aux fins du financement du FIDA: le premier sera ouvert et tenu par le MARA, et assorti de deux grands livres distincts – l'un affecté au prêt et l'autre au don – et les deux autres seront ouverts et tenus par, respectivement, le Ministère des finances du Sichuan et celui du Ningxia. Le FIDA mettra les fonds à la disposition du programme selon les modalités et conditions prévues dans l'accord de financement. Les comptes désignés seront administrés suivant la méthode du compte d'avances temporaires. En outre, au niveau des provinces et des cantons, les bureaux provinciaux et cantonaux ouvriront et tiendront des comptes de programme libellés en renminbis pour que les fonds dédiés à la mise en œuvre du programme contribuent à un développement agricole exhaustif. Les fonds gouvernementaux seront versés sur un compte distinct.
23. Financement rétroactif. Par dérogation aux Conditions générales applicables au financement du développement agricole, un financement rétroactif peut être accordé dans le cadre du financement du FIDA à concurrence de huit millions d'USD, au titre des dépenses admissibles engagées à partir du 13 septembre 2017 et jusqu'à l'entrée en vigueur de l'accord de financement. Les dépenses admissibles au titre du financement rétroactif comprennent les coûts liés: i) à l'achat d'articles essentiels, notamment l'équipement et les logiciels nécessaires aux bureaux de gestion du programme; ii) au recrutement du personnel de projet; iii) aux appels d'offres, à la sélection et au recrutement des prestataires de service; iv) au parachèvement du manuel d'exécution du programme, à la personnalisation du logiciel de comptabilité conformément aux exigences du FIDA, aux frais d'achat de licences, à la formation et aux ateliers de démarrage; v) à la mise en place du système de S&E, y compris l'enquête de référence et le développement d'un système informatique de gestion; vi) aux visites de travail pour le partage des savoirs et des expériences; vii) aux enquêtes et aux études de faisabilité; viii) à la formation et à l'assistance technique en faveur des coopératives, qui comprend notamment le recrutement de prestataires de services, d'agents de terrain à l'appui des coopératives, de conseillers techniques pour l'élaboration des plans d'activités, de facilitateurs pour assurer la liaison avec les supermarchés, d'agents de filière et de personnel de S&E; ix) aux plans d'activités.
24. Financement des impôts. Conformément aux Conditions générales applicables au financement du développement agricole, et à l'issue de l'évaluation du FIDA ayant confirmé que les impôts relatifs au programme n'étaient pas excessifs, discriminatoires ou bien déraisonnables, le financement du FIDA servira à couvrir

les impôts pour un montant estimé à environ 4,67 millions d'USD sur un total estimé à 10,7 millions d'USD. Ceci permettra d'améliorer l'efficacité du flux de fonds et de mieux appuyer la mise en œuvre du programme.

25. Portail clients du FIDA. Le programme sera intégré au portail clients pilote du FIDA.
26. Passation des marchés. La passation des marchés de biens, travaux et services financés par le programme sera exécutée conformément à la Loi chinoise sur la passation des marchés (2002) et aux modifications qui lui auront été apportées, dans la mesure où elles sont compatibles avec les Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets et le Manuel de passation des marchés, adoptés par le FIDA en 2010, et avec les modifications qui leur auront été apportées. Les méthodes de passation des marchés à appliquer dépendront des dépenses et de la valeur estimée des marchés. Les seuils suggérés pour les différentes méthodes de passation des marchés, à appliquer dans des cas spécifiques, seront précisés dans la lettre à l'emprunteur.
27. Gouvernance. Au vu des résultats de l'évaluation de la gestion financière réalisée pour ce programme, la structure organisationnelle actuelle des organismes d'exécution est jugée appropriée. Les dispositions relatives au flux de fonds sont considérées comme propices à la bonne mise en œuvre du programme. Les normes, règles et procédures comptables, la gestion des actifs, la budgétisation, l'audit, l'établissement de rapports et les systèmes de comptabilité nécessaires sont mis en place. Le risque financier global du programme est jugé moyen.

E. Supervision

28. Le FIDA supervisera directement le projet. Pour faciliter l'exécution du projet et garantir que les objectifs du projet soient atteints, le FIDA et l'État exécuteront des missions annuelles de supervision, un examen à mi-parcours et un examen à l'achèvement.

IV. Coût, financement et avantages du programme

A. Coût indicatif du programme

29. Le coût total du programme est estimé à 183,5 millions d'USD, montant qui tient compte des aléas mais exclut les ressources devant être mobilisées par des institutions financières (estimées à environ 16 millions d'USD). Les coûts inhérents au programme sont répartis dans trois grandes composantes: i) développement des infrastructures et production climatiquement rationnelle (37% des coûts de base); ii) développement de filières en faveur des pauvres (57% des coûts de base); et iii) gestion et coordination du programme (6% des coûts de base). Les dépenses d'investissement et les dépenses récurrentes représentent respectivement 99,5% et 0,5% du coût total du programme.

Tableau 1

Coûts du programme par composante et par source de financement

(en milliers d'USD)

Composante	Prêt du FIDA		Don du FIDA		Bénéficiaires (coopératives et entreprises)		Emprunteur/ contrepartie		Total
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
1. Développement des infrastructures et agriculture climatiquement rationnelle									
1.1 Développement des infrastructures	6 775,3	13,5	--	--	--	--	43 318,5	86,5	50 093,8
1.2 Amélioration des terres et production climatiquement rationnelle	7 256,4	42,8	--	--	--	--	9 710,9	57,2	16 967,3
Sous-total	14 031,7	20,9	--	--	--	--	53 029,4	79,1	67 061,1
2. Développement de filières en faveur des pauvres:									
2.1 Renforcement des capacités	9 051,4	99,5	44,9	0,5	--	--	--	--	9 096,4
2.2 Financement des plans d'activités	52 321,3	55,5	--	--	22 959,1	24,3	19 076,5	20,2	94 356,9
2.3 Financement rural	908,4	100	--	--	--	--	--	--	908,4
Sous-total	62 281,1	59,7	44,9	--	22 959,1	22,0	19 076,5	18,3	104 361,6
3. Gestion et coordination du programme									
3.1 Gestion du programme	2 674,1	23,8	369,6	3,3	--	--	8 197,6	72,9	11 241,3
3.2. S&E et gestion des savoirs	514,5	59,0	85,5	9,8	--	--	272,0	31,2	872,0
Sous-total	3 188,6	26,3	455,1	3,8	--	--	8 469,6	69,9	12 113,3
Total	79 501,4	43,3	500,0	0,3	22 959,1	12,5	80 575,5	43,9	183 536,0

B. Financement du programme

30. Financement et cofinancement. Le FIDA contribuera à hauteur de 80 millions d'USD (43% du coût total du programme): 79,5 millions d'USD sous forme de prêt et 500 000 USD sous forme de don pour renforcer les fonctions de coordination de l'organisme national de coordination, le SOCAD – en particulier ses fonctions de S&E et de gestion des savoirs. Ces fonctions sont jugées essentielles pour doter le SOCAD des capacités nécessaires à l'évaluation et au recensement des bonnes pratiques susceptibles d'être reproduites à l'échelle nationale. L'État versera une contribution de 80,5 millions d'USD (44% du coût total du programme). Les coopératives et les entreprises participantes devraient apporter une contribution estimée à 22,9 millions d'USD (13% du coût total) au titre du cofinancement des plans d'activités.
31. Ratio de cofinancement. Le ratio de la contribution du FIDA aux fonds de contrepartie du gouvernement est de 1:1. Le ratio de la contribution du FIDA au cofinancement total est estimé à 1:1,3. Des ressources additionnelles (estimées à 13 millions d'USD) devraient être mobilisées par les institutions financières. Dans ce cas, le ratio de cofinancement serait supérieur à 1:1,4.
32. Coût par bénéficiaire. Le coût du programme est estimé à 923 USD par bénéficiaire.

Tableau 2
Coûts du programme par catégorie de dépenses et par source de financement
(en milliers d'USD)

Catégorie de dépenses	Emprunteur/Contrepartie		Prêt du FIDA		Don du FIDA		Bénéficiaires (coopératives et entreprises)		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Équipement et matériels	680,0	10,9	5,576,9	89,1	-	-	-	-	6,256,9	3,4
Biens, services et intrants-a ^a	24,875,8	100,0	-	-	-	-	-	-	24,875,8	13,6
Consultants ^b	935,4	5,6	15,307,3	91,4	500,0	3,0	-	-	16,742,7	9,1
Biens, services et intrants-b ^c	0,0	-	16,047,0	52,1	-	-	14,724,1	47,9	30,771,1	16,8
Dépenses de fonctionnement	886,2	100,0	-	-	-	-	-	-	886,2	0,5
Travaux ^d	51,514,0	100,0	-	-	-	-	-	-	51,514,0	28,1
Travaux ^e	1,684,1	3,2	42,570,1	81,1	-	-	8,235,0	15,7	52,489,3	28,6
Total	80,575,5	43,9	79,501,4	43,3	500,0	0,3	22,959,1	12,5	183,536,0	100,0

^a Les biens, services et intrants-a comprennent les travaux, biens, équipements et services financés et ayant fait l'objet d'une passation de marché directe par l'État.

^b Y compris assistance technique, formations et ateliers.

^c Les biens, services et intrants-b comprennent les dépenses admissibles relatives à l'appui des plans d'activités proposés au titre de la sous-composante 2.2 (financement des plans d'activités), à l'exception des travaux de génie civil.

^d Travaux de génie civil financés par les pouvoirs publics.

^e Travaux de génie civil financés par le FIDA.

C. Résumé des avantages et analyse économique

33. Les avantages du programme ont été estimés sur une période de 20 ans avec un taux d'actualisation de 6%. Les résultats de l'analyse économique suggèrent que le programme est viable, avec, dans le Sichuan, un taux de rentabilité économique interne de 17% assorti d'une valeur actuelle nette de 60 millions d'USD et, dans le Ningxia, un taux de rentabilité économique interne de 16% assorti d'une valeur actuelle nette de 13,8 millions d'USD, moyennant un coût d'opportunité du capital de 6%. Les résultats de l'analyse de sensibilité suggèrent que le programme est relativement solide face aux baisses des prix à la production, à l'augmentation du coût des intrants et aux retards d'exécution.

D. Durabilité

34. Plusieurs éléments du programme sont susceptibles d'assurer la durabilité des activités soutenues et des avantages qui en découlent. Premièrement, c'est le cas de la viabilité économique du programme, suggérée par les résultats de l'analyse économique. Deuxièmement, il s'agit de la conformité des activités du programme et des bénéficiaires cibles aux priorités et à la stratégie du Gouvernement chinois en matière de réduction de la pauvreté. Le gouvernement devrait continuer d'appuyer le développement de la zone de programme et le groupe cible afin d'éviter un retour à la pauvreté après l'achèvement du programme. Troisièmement, la viabilité financière sera l'un des principaux critères de sélection des plans d'activités à financer à l'aide du programme. Quatrièmement, l'accent mis par le programme sur le renforcement des capacités institutionnelles des coopératives participantes jettera les bases de leur viabilité à long terme. Cinquièmement, les activités du programme seront menées par des organismes publics permanents ou des prestataires de services existants dans la zone du programme. Enfin, les activités du programme sont conçues de façon à ne pas nuire à l'environnement, à renforcer la durabilité environnementale chaque fois que cela est possible et à limiter les effets néfastes des changements climatiques.

E. Identification et atténuation des risques

35. Le programme a été élaboré sur la base des enseignements tirés de plusieurs projets financés par le FIDA et d'autres bailleurs de fonds. Ces enseignements ont servi à atténuer les risques potentiels, notamment: i) les écueils liés à la mise en œuvre de projets dans plusieurs provinces (ce risque a été atténué en désignant un organisme central chargé de la coordination globale du programme, en qualité d'organisme d'exécution principal); ii) l'obtention de résultats contrastés dans la promotion de la réduction de la pauvreté par l'appui d'entités agro-industrielles (ce risque a été atténué en mettant l'accent sur les coopératives, par opposition aux grandes entreprises agroalimentaires soutenues par l'État (que l'on appelle les "têtes de dragon"), comme point d'entrée principal pour l'intégration des paysans pauvres aux marchés); iii) l'ingérence de l'État dans le choix des entités agro-industrielles et des filières à appuyer (ce risque a été atténué en adoptant un mécanisme concurrentiel de sélection des coopératives et filières à appuyer, en fonction des plans d'activités proposés); iv) la tentation de sélectionner les entités agro-industrielles les plus solides, au moment de transférer la responsabilité du remboursement du prêt aux autorités cantonales et aux bénéficiaires (pour atténuer ce risque, les ressources du programme seront versées aux provinces par l'intermédiaire du SOCAD sous forme de don).

V. Considérations d'ordre institutionnel

A. Respect des politiques du FIDA

36. Le programme est conforme aux politiques du FIDA. Une stratégie de transversalisation de la problématique hommes-femmes a été conçue conformément à la politique du FIDA concernant l'égalité des sexes. L'accent mis sur la pauvreté dans le choix des bénéficiaires et des plans d'activités concorde avec la stratégie de ciblage du FIDA – y compris le choix de la zone cible. La stratégie de reproduction à plus grande échelle du programme est compatible avec le cadre opérationnel du FIDA en la matière. La conception de la sous-composante 2.3 relative au financement rural est conforme aux six principes directeurs énoncés dans la Politique du FIDA en matière de finance rurale. La conception du programme est conforme aux Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC). Une note PESEC assortie d'un cadre de gestion environnementale et sociale, ainsi qu'une évaluation de la vulnérabilité aux changements climatiques ont été réalisées durant la conception du programme.

B. Alignement et harmonisation

37. L'objectif global du programme, qui consiste à contribuer à la réduction de la pauvreté par le développement des agroentreprises et des infrastructures – en utilisant les coopératives comme principal point d'entrée pour ses interventions – est conforme aux priorités et stratégies au niveau national et provincial, notamment les Grandes lignes de la réduction de la pauvreté 2011-2020, le treizième Plan quinquennal, le Document central numéro 1 et les Stratégies de réduction de la pauvreté du Sichuan et du Ningxia. L'objectif et les activités du programme contribuent également au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux recommandations du Comité de la sécurité alimentaire mondiale. Son approche est conforme à celle d'autres organismes de développement, notamment les quatre derniers projets de réduction de la pauvreté financés par la Banque mondiale en Chine.

C. Innovations et reproduction à plus grande échelle

38. Innovations. Le programme devrait permettre d'introduire et de piloter plusieurs innovations, notamment: i) l'introduction d'une approche de filière axée sur le marché dans les zones pauvres et reculées; ii) l'accent mis sur les coopératives comme principal point d'entrée pour intégrer les paysans pauvres aux marchés; iii) la mise en œuvre du modèle actuel de développement agricole global du SOCAD

dans les zones d'altitude et les villages plus reculés, où la pauvreté est plus concentrée (dans le Sichuan); iv) la transposition du modèle de développement agricole global du SOCAD dans les petites zones agricoles pluviales (dans le Ningxia); v) la promotion de mécanismes novateurs de partage des avantages entre les agroentreprises et les paysans pauvres; vi) la promotion de nouveaux circuits de commercialisation, notamment le commerce électronique et les supermarchés; vii) la promotion de nouveaux produits de financement rural; viii) le pilotage d'un système d'allocation fondé sur les résultats.

39. Reproduction à plus grande échelle. En désignant le SOCAD, un organisme national, comme organisme d'exécution principal, clairement chargé d'identifier les approches et pratiques introduites et pilotées par le programme pouvant être intégrées aux programmes nationaux, le programme établira un mécanisme institutionnel qui facilitera le flux d'informations de la zone du programme vers le niveau central. Cela offrira la base de travail en vue de reproduire à plus grande échelle les bonnes pratiques et les innovations couronnées de succès.
40. Le programme vise à piloter différentes approches en matière de réduction de la pauvreté par le développement des agroentreprises, en vue de tester leur viabilité selon différents contextes et d'évaluer leur potentiel de reproduction à plus grande échelle. Dans le Sichuan, le programme mettra à l'essai l'applicabilité du modèle de développement agricole global du SOCAD dans les zones d'altitude et les villages plus reculés, où la pauvreté est plus concentrée. Dans le Ningxia, le programme mettra à l'essai l'applicabilité du modèle du SOCAD dans les petites zones agricoles pluviales.

D. Participation à l'élaboration des politiques

41. Plusieurs approches pilotées par le programme sont susceptibles d'éclairer l'élaboration des politiques, notamment: i) en poursuivant la réduction de la pauvreté par le développement des agroentreprises, en utilisant les coopératives comme principaux points d'entrée pour intégrer les paysans pauvres aux marchés; ii) en aidant les coopératives à améliorer leur gouvernance pour répondre aux exigences de la Loi sur les coopératives; iii) en promouvant le développement de nouveaux produits financiers ruraux.

VI. Instruments et pouvoirs juridiques

42. Un accord de financement entre la République populaire de Chine et le FIDA constituera l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur. Une copie de l'accord de financement négocié est jointe à l'appendice I.
43. La République populaire de Chine est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
44. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

VII. Recommandation

45. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République populaire de Chine un prêt à des conditions ordinaires d'un montant équivalant à soixante-dix-neuf millions cinq cent mille dollars des États-Unis (79 500 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République populaire de Chine un don d'un montant équivalant à cinq cent mille dollars des États-Unis (500 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Gilbert F. Hougbo

Negotiated financing agreement: “ Innovative Poverty Reduction Programme: Specialized Agribusiness Development in Sichuan and Ningxia”

(Negotiations concluded on 6 September 2018)

Loan Number: _____

Grant Number: _____

Innovative Poverty Reduction Programme: Specialized Agribusiness Development in Sichuan and Ningxia (“IPRAD-SN” or the “Programme”)

The People’s Republic of China (the “Borrower/Recipient”)

and

The International Fund for Agricultural Development (the “Fund” or “IFAD”)

(each a “Party” and both of them collectively the “Parties”)

hereby agree as follows:

Section A

1. The following documents collectively form this Agreement: this document, the Programme Description and Implementation Arrangements (Schedule 1) and the Allocation Table (Schedule 2).

2. The Fund’s General Conditions for Agricultural Development Financing dated 29 April 2009, amended as of April 2014, and as may be amended hereafter from time to time (the “General Conditions”) are annexed to this Agreement, and all provisions thereof shall apply to this Agreement. For the purposes of this Agreement the terms defined in the General Conditions shall have the meanings set forth therein.

3. The Fund shall provide a Loan and a Grant to the Borrower/Recipient (the “Financing”), which Borrower/Recipient shall use to implement the Programme in accordance with the terms and conditions of this Agreement.

Section B

1. A. The amount of the Loan is seventy nine million five hundred thousand United States dollars (USD 79 500 000).

B. The amount of the Grant is five hundred thousand United States dollars (USD 500 000).

2. The Loan is granted on ordinary terms, and shall be subject to interest on the principal amount of the Loan outstanding at a rate equal to the IFAD Reference Interest Rate, payable semi-annually in the Loan Service Payment Currency, and shall have a maturity period of eighteen (18) years, including a grace period of three (3) years, starting from the date that the Fund has determined that all of the general conditions precedent to withdrawal have been fulfilled in accordance with Section 4.02(b) of the General Conditions.

3. The Loan Service Payment Currency shall be the United States dollar (USD).
4. The first day of the applicable Fiscal Year shall be 1 January.
5. Payments of principal, interest and service charge shall be payable on each 1 June and 1 December.
6. There shall be three Designated Accounts denominated in USD for IFAD financing: one should be opened and maintained by the Ministry of Agricultural and Rural Affairs (MARA) with two separate sub-ledgers, one for the Loan and one for the Grant, and the other two opened and maintained by the Departments of Finance in Sichuan and Ningxia respectively.
7. The Borrower/Recipient and the participating provinces shall provide counterpart financing for the Programme in an amount equivalent to not less than eighty million United States Dollars in cash and in kind. Participating cooperatives and enterprises are expected to contribute with additional resources in line with the business plans cofinancing requirements.

Section C

1. The Lead Programme Agency shall be MARA.
2. The following are designated as additional Programme Parties: the Provincial Offices for Comprehensive Agricultural Development (POCADs) in Sichuan and Ningxia, or any successor thereto.
3. The Programme Completion Date shall be the sixth anniversary of the date of entry into force of this Agreement.

Section D

1. The Financing will be administered and the Programme supervised by the Fund.

Section E

1. The following are designated as additional general conditions precedent to withdrawal:
 - (a) The National Programme Management Office (NPMO), the two provincial PMOs (PPMOs) and at least one county PMO (CPMO) in each province shall have been duly established and staffed with at least the following staff: a director, an accountant, and a cashier;
 - (b) The respective Designated Account shall have been duly opened and the names of the authorized signatories shall have been submitted to the Fund;
 - (c) The Borrower/Recipient, through the Lead Programme Agency, shall have caused the NPMO to submit, and the Fund shall have received, an official document confirming the availability of adequate counterpart funds for the first Programme Year;
 - (d) A computerized accounting system acceptable to the Fund shall have been identified and selected by the national and provincial PMOs.

2. The following are the designated representatives and addresses to be used for any communication related to this Agreement:

For the Borrower/Recipient:

Minister of Finance
Ministry of Finance
No. 3 Nansanxiang, Sanlihe, Xicheng District
Beijing 100820
People's Republic of China

For the Fund:

The President
International Fund for Agricultural Development
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italy

This Agreement, dated _____, has been prepared in the English language in two (2) original copies, one (1) for the Fund and one(1) for the Borrower/Recipient.

PEOPLE'S REPUBLIC OF CHINA

Authorized Representative
(name and title)

INTERNATIONAL FUND FOR
AGRICULTURAL DEVELOPMENT

Gilbert F. Houngbo
President

Schedule 1

Programme Description and Implementation Arrangements

I. Programme Description

1. Programme area. The Programme shall be implemented in the following ten counties/districts in Sichuan and Ningxia provinces: Cangxi, Xuanhan, Guang'an, Xuzhou (previously Yibin at design), and Yilong in Sichuan and Pengyang, Yuanzhou, Sunjiatan, Hongsipu and Xingqing in Ningxia. The Programme shall specifically target poor townships and villages (i.e. townships or villages whose poverty incidence is higher than the average poverty incidence in the county) in the identified Programme area.

2. Target population. The Programme shall primarily target poor smallholder farmers with economic potential (i.e. registered poor with either labour power or land who have the potential and are interested in participating in production and/or agribusiness activities). It is however expected that all the individuals in the Programme area shall directly benefit from the Programme's investments in public infrastructure schemes. The Programme shall also promote the participation of women and ethnic minorities in the Programme activities.

3. Programme objective. The objective of the Programme is to bring and maintain the target population in the target area out of poverty through the development of inclusive, equitable, and sustainable value chains, and the provision of an integrated package of public infrastructures.

4. Components. The Programme consists of the following three complementary components: (1) infrastructure development and climate-smart production; (2) pro-poor value chain development; and (3) Programme management and coordination.

4.1 Component 1: infrastructure development and climate-smart production. This component aims at providing the basic conditions for developing the target area through the provision of an integrated package of public, climate-smart infrastructures and services. The component comprises two subcomponents:

4.1.1 Subcomponent 1.1: infrastructure development: this subcomponent aims at improving, developing and/or rehabilitating the common infrastructure base in the Programme area (e.g. irrigation, drainage and water conservation systems; drinking water supply systems; electricity supply systems; on-farm and off-farm roads), including operation and maintenance.

4.1.2 Subcomponent 1.2: land improvement and climate-smart production: this subcomponent aims at improving the agricultural production systems in the target area, and making them environmentally sustainable and climate-benign or -resilient (e.g. land rehabilitation or improvements; demonstration plots of climate-smart agriculture).

4.2 Component 2: pro-poor value chain development. This component aims at increasing the income of the target population by integrating it into inclusive and pro-poor value chains. This will be achieved by providing incentives (e.g. capacity, assets, and access to financing) to agribusiness entities (i.e. cooperatives and agro-enterprises) to develop inclusive, pro-poor value chains. The component comprises three subcomponents:

- 4.2.1 Subcomponent 2.1: capacity development: This subcomponent aims at providing the cooperatives in the Programme area with the essential capacity (technical, organizational, awareness) to participate in and benefit from the Programme activities.
- 4.2.2 Subcomponent 2.2: business plans financing: This subcomponent aims at supporting agribusiness entities in the Programme area in funding viable and sustainable business proposals that respond to emerging market opportunities and have a demonstrated impact on poverty reduction, including production-base infrastructures for beneficiaries in Ningxia.
- 4.2.3 Subcomponent 2.3: rural finance: This subcomponent aims at enhancing the opportunities of target beneficiaries (individuals and cooperatives) to access financial resources by supporting/partnering with financial institutions in the Programme area to expand their range of financial products and improve their risk management capacity so to better respond to the demands of the Programme's beneficiaries.
- 4.3 Component 3: Programme management and coordination. This component will support the planning, coordinating, monitoring, reporting, knowledge management and overall management functions of the PMOs at central, provincial and county levels.

II. Implementation Arrangements

5. Lead implementing agency. The Ministry of Agricultural and Rural Affairs (MARA) shall bear the overall management and implementation responsibilities of the Programme. MARA will coordinate and supervise the implementation of the pilot projects in two provinces: Sichuan and Ningxia. At provincial and county level, management and implementation responsibilities shall be borne by the respective Provincial and County Offices for Comprehensive Agricultural Development (POCADs and COCADs) or any successor thereto.

6. Implementation arrangements.

6.1 At central level, a NPMO shall be established within MARA and will be responsible for overall Programme coordination, management, supervision, administration of Programme resources, monitoring, ensuring adherence to agreed standards, guidelines and procedures, and for providing policy guidance and implementation support to provinces during Programme implementation. The NPMO shall have in addition the overall responsibility in managing the knowledge generated from Programme activities, and for making the necessary arrangements for replication and upscaling of best practices within and beyond the Programme.

6.2 At provincial and county level, PPMOs and CPMOs shall be established within the existing POCADs and COCADs or any successor thereto in the two provinces; Programme leading groups (PLGs) shall be established at provincial and county level; and, whenever necessary, line bureaus and farmer/interest groups' organizations shall be mobilized:

6.2.1 The Sichuan and Ningxia PPMOs shall be responsible for overseeing Programme implementation, supervising Programme activities and arranging counterpart funds in their respective province.

6.2.2 CPMOs shall be responsible for day-to-day Programme management and implementation coordination within the counties.

- 6.2.3 PLGs shall oversee Programme planning and implementation, coordinate counterpart funds, and provide strategic guidance on policy matters to implementing agencies. Each PLG shall be chaired by a senior official of government and include the representatives from relevant departments, bureaus and institutions as appropriate.
- 6.2.4 Whenever necessary, line bureaus shall be mobilized to participate in the execution of specific Programme activities, in line with their respective mandate.
- 6.2.5 Whenever necessary, farmer or other interest groups' organizations (e.g. water user associations, farmer cooperatives, farmer associations, women federation) shall be mobilized to participate in the execution and monitoring of Programme activities. Particularly, water user associations (WUAs) shall participate in the planning, design, construction and supervision of the irrigation and drainage systems, and shall gradually take over the responsibility of operation and maintenance.
- 6.3 At township and village level. Qualified staff shall be designated in the Programme townships and villages to support Programme implementation and management such as planning, monitoring and reporting, household targeting and participation among others.
7. Staffing. Each PMO shall cover at least the following minimum functions: financial management, procurement, planning, monitoring and evaluation, value-chain development, implementation coordination, and gender development. Qualified staff shall be appointed to perform their functions in line with the terms of reference contained in the Programme implementation manual (PIM). Staffing the PMOs with additional staff members seconded from the related technical bureaus or outsourcing certain functions is an acceptable practice.
8. Planning. Annual work plan and budgets (AWPBs) reflecting planned activities and budget requirements for each year of Programme implementation, acceptable to the Fund, shall be the main management tool for Programme planning and implementation.
9. Monitoring and evaluation (M&E). The Programme shall establish a M&E system, which will integrate Results and Impact Management System (RIMS) indicators, from national to village level. The M&E system of the Programme shall: (i) underpin the knowledge management functions of the Programme; (ii) give emphasis to assessing the impact on poverty alleviation of the Programme, relying on the national poor registration system, and the performance of supported cooperatives, through annual cooperative performance assessments; (iii) make M&E data accessible and available, through a user-friendly management information system (MIS) and innovative information and communication technology (ICT) tools. Progress against the achievement of results will be measured through comprehensive baseline, mid-term and end-line surveys, and through annual outcome surveys in intervening years.
10. Supervision. The Programme shall be directly supervised by IFAD. In order to facilitate implementation of the Programme and ensure the achievement of the Programme objectives, IFAD and the Borrower/Recipient shall carry out joint annual supervision missions, a midterm review towards the third year of Programme implementation, and a completion review before the Programme closing date.
11. Programme implementation manual (PIM). The national PMO shall prepare, with inputs from the provincial and county PMOs, a draft PIM and submit it to the Fund for approval. If the Fund does not approve it within thirty (30) days after receipt, the draft PIM shall be considered approved. The draft PIM which shall include, among other things: (i) terms of reference and implementation responsibilities of the Programme staff, consultants and service providers; (ii) eligibility and selection criteria for the

implementation of Programme activities, including training and development of business plans; (iii) targeting, eligibility and selection criteria for participating villages, cooperatives/enterprises and other beneficiaries; (iv) Programme operational, financial and procurement procedures, including implementation and monitoring procedures; (v) M&E system and procedures; The PIM may be amended if and when necessary, provided no-objection from the Fund within thirty days (30) from submission of the proposed amendments, to introduce changes and/or clarification in procedures; eligibility, selection and/or targeting criteria; terms of reference; and/or implementation responsibilities.

12. Business plans (BPs) financing agreement. Agribusiness entities and county PMOs shall sign a financing agreement for each approved business plan. The agreement shall state the rights and obligations of both sides, the commitments of the proponent agribusiness entity, targets and agreed verifiable physical, financial, economic and social indicators for the committed targets. A financing plan for the BP, compliant with the agreed financing rules as detailed in the PIM, shall be part of the financing agreement. Key information of the finance agreement shall be publicized in the village.

Schedule 2

Allocation Table

1. Allocation of Loan and Grant Proceeds. (a) The Table below sets forth the Categories of Eligible Expenditures to be financed by the Loan and the Grant and the allocation of the amounts to each category of the Financing and the percentages of expenditures for items to be financed in each Category:

Category	Loan Amount Allocated SC (expressed in USD)	Loan Amount Allocated-NX (expressed in USD)	Loan Amount Allocated-MARA (expressed in USD)	Grant Amount Allocated-MARA (expressed in USD)	Total Loan and Grant Amount	Percentage (net of Government and Beneficiary Contribution)
I. Equipment and Materials	3 015 000	2 025 000			5 040 000	100%
II. Consultancies	7 155 000	6 165 000	500 000	500 000	14 320 000	100%
III. Goods, Services and Inputs	9 090 000	5 310 000			14 400 000	100%
IV. Works	19 440 000	18 900 000			38 340 000	100%
Unallocated	4 300 000	3 600 000			7 900 000	
TOTAL	43 000 000	36 000 000	500 000	500 000	80 000 000	

(b) The terms used in the Table above are defined as follows:

“Category I Equipment and Materials” means eligible expenditures for electricity supply system, fertilizers for land improvement, canal and water system construction, capacity building of cooperatives and Programme management;

“Category II Consultancies” under the Loan means eligible expenditures for domestic and international training, study tours, workshops, technical assistance & studies for production demonstration, capacity building in agribusiness and Programme management in the two provinces and MARA;

“Category II Consultancies” under the Grant means eligible expenditures for MARA in workshops, domestic and international training, study tours, technical assistance, ICT and Programme M&E activities, except those included under the Loan;

“Category III Goods, Services and Inputs” means eligible expenditures for business plans excluding civil works;

“Category IV Works” means eligible expenditures for canal development, electricity supply, livestock production infrastructure and civil works in Business Plans.

2. Retroactive Financing. As an exception to section 4.08(a)(ii) of the General Conditions, expenditures not exceeding in the aggregate the equivalent of USD 8 million incurred between 13 September 2017 up to the date of entry into force of the Financing Agreement, shall be eligible for financing. Eligible expenditures for retroactive financing are considered those incurred to finance start up activities falling within the above categories such as: consultancies, training, workshops and equipment/software for PMOs, as well as civil works and business plan investment.

Logical framework

Results Hierarchy	Indicators [RIMS indicator no]	End Target (2023)	Source	Assumptions (A) / Risks (R)
Goal: Contribute to the national poverty eradication programme in Sichuan and Ningxia Provinces	G.1 Number of registered poor in Sichuan and Ningxia project counties brought above the poverty line		National Poor Registration System (NPRS)	<p>(A): There will still be poor HH to take out of poverty beyond 2019 due to:</p> <ul style="list-style-type: none"> poor registered HH not graduating out of poverty HH “falling back into poverty” new poor HH <p>(R): Poverty is a dynamic process and zero target can hardly be maintained over time due to fluctuations in rural poverty beyond the provincial eradication target in 2020</p>
Development Objective: Eradicate poverty in targeted areas through the development of inclusive, equitable and sustainable value chains	DO.1 Number of registered poor people in PRAD project area brought above the poverty line	Full eradication of poverty in both provinces	National Poor Registration System	<p>(A): Assuming a 90% effectiveness due to</p> <ul style="list-style-type: none"> poor registered HH not graduating out of poverty (assumed at 5%) HH “falling back into poverty” (assumed at 5%) <p>NPRS is equipped to track fall-back cases</p>
	DO.2 Percentage of poor “falling back into poverty”	Below 5%	National Poor Registration System	<p>(R): The “one village-one crop-one enterprise” frequently used model has:</p> <ul style="list-style-type: none"> Monopsony risk Insufficient diversification; Could be unsustainable (excessive reliance on subsidies) and transforms the poor HH in rent earners with little or no connexion with small scale agriculture (generally encouraging them to exit agriculture) Fall back cases might be underestimated due to high priority of poverty eradication at national level
	DO.3 % increase in gross per capita income among people in project area compared to previous year	Exceeds provincial rural average	Household survey; Statistics Bureau	
Outreach	R.1 Number of persons receiving services promoted or supported by the project [1]	106,204 Ningxia 92,643 Sichuan 198,847 Total	Provincial and County PMO records	
	R.2 number of households reached by services promoted or supported by the project [1.a]	28,601 Ningxia 24,947 Sichuan 53,548 Total	Provincial and County PMO records	
	R.3 % of households reached among households in project area	100%		
	R.4 Number of women-led cooperatives supported by the program	At least 1 per county	Cooperatives records	
Outcome 1: Infrastructure development and climate-smart production	1.1 % of households in project area reporting improved production conditions.	100%	Sample survey	
	1.2 % of households in the programme area reporting adoption of environmentally sustainable and climate resilient technologies and practices [3.2.2]	90%	Ex-ante financial analysis; sample survey	(R): Insufficient preparedness for climate related hazards (mainly floods and drought).
Output 1.1: Infrastructure development	1.1.1 Number of kilometers of rural roads constructed, rehabilitated or upgraded [2.1.5]	97 km Ningxia 149 km Sichuan 246 km Total	Provincial and County PMO records	<p>(R): Inappropriate O&M of infrastructure systems resulted from inadequate institutional capacity;</p> <p>(R): Production assets might be insufficient to eradicate poverty (this has proven to be the case for resettlement areas in Ningxia)</p>
	1.1.2 Area under new/rehabilitated irrigation scheme (ha) [1.1.2]	2972 ha Ningxia 550 ha Sichuan 3,522 Total	Provincial and County PMO records	

Output 1.2: Land improvement and climate-smart production	1.2.1 % of production/plantation area under climate resilient agricultural technologies and management practices [3.1.4]	80%	Provincial and County PMO records	(R): Delays in delivery of training /capacity development cause major delays in adoption of climate resilient practices, reducing progress towards the result
Outcome 2: Pro-poor value chain development	2.1 % of farming households in project area reporting an increase in production compared to previous year [1.2.4]	75%	Sample survey	(R): Ageing population is a limitation to effective small scale agriculture development
	2.2 % of supported cooperatives/enterprises reporting an increase in sales value of at least 10% compared to previous year[2.2.5]	90%	Cooperatives records	(R): Lack of capacity to meet market requirement and side-selling on the producer side (R): Lack of competition among buyers causing low producer price, or side-buying (breach in contract);
	2.3 % of supported cooperatives/enterprises reporting a profit [2.2.2]	90%	Cooperatives records	
	2.4 % of supported cooperatives which distribute profits to members in accordance with cooperative law (minimum 60% of dividends based on transactions, where applicable)	80%	Cooperatives records	(R): Inequitable distribution of dividends to cooperative members (elite capture and lack of transparency) (R): Insufficient knowledge dissemination of law requirements
Output 2.1: Capacity development	2.1.1 % of supported cooperative member households reporting new or improved services provided by their organization since becoming a member, where applicable [2.2.4]	85%	Sample survey	(A): Training curricula and other Capacity Development interventions content are sufficiently based on farmers' capacities; (A): Adequate expertise is available in PRAD area and can be mobilized by the programme at early stages of implementation
	2.1.2 Average percentage of 2015 village registered poor who are members of supported cooperatives	At least 30%	Sample survey	
	2.1.3 % of smallholder farmers who are members in executive board of cooperatives % of women who are members in executive board of cooperatives	30% smallholders 25% women	Cooperative records	
	2.1.4 Number of cooperatives supported [2.1.3]	à confirmer	County PMO records	
Output 2.2: Business plan financing	2.2.1 % of farming households reporting improved access to post-production facilities (storage, drying, washing, grading, packing, transport) [2.2.6]	95%	Sample survey	(A): Adequate expertise is mobilized to ensure appropriate utilization of post-production facilities (R): Production assets might be insufficient to eradicate poverty
	2.2.2 % of supported cooperatives obtaining at least one new certification, including: fair trade, geographic indication recognition, hazard-free/green/organic	90%	Survey of PRAD cooperatives	(R): Lack of capacity to meet certification requirements; Insufficient collective capacity to enforce Geographic Indication schemes.
Output 2.3: Rural finance	2.3.1 % of supported cooperatives using financial services for productive purposes	TBC	Survey of PRAD cooperatives	(R): FIs do not want to change lending practices; FIs make poor loans generating too many defaults; (R): Regulators object to proposed changes to credit risk analysis and or collateral substitutes.
Policy and Knowledge Sharing	P.1 Number of relevant knowledge products completed [Policy 1]	5	Provincial and County PMO records	(A): from year 2, at least one product per year per county, at least one product per province, and one product from SOCAD. Includes analytical pieces evaluating project activities and informing decision makers.